



main levée opposition syndic

Par **dededenice**, le **26/10/2022** à **15:38**

bjr à tous, je suis à l'origine de la demande. Je pense qu'il est nécessaire de préciser ma demande.

En fait, lors de la vente de mon appartement, une somme a été bloquée à la demande de mon syndic par l'intermédiaire d'un huissier (aucune procédure n'est en cours actuellement).

Il me réclame le paiement de travaux qu'il a du faire en pretextant que je suis le responsable du sinistre.

Malgré plusieurs demandes que je lui ai faites (LRAR, Mise en demeure de ma part), mon syndic refuse de me fournir une preuve de "ma responsabilité" dans les "dommages causés".

Je ne vois pas d'autres solutions que de déposer une "plainte" auprès du Tribunal de proximité (la somme est inférieure à 5000€).

Mais je ne sais pas si je dois faire une REQUETE ou une ASSIGNATION (car dans un cas, je peux présenter seul mon dossier, dans l'autre il me semble qu'il faille l'assistance d'un avocat°.

J'espère que ma question est claire, cette fois ci.

D'avance merci

Par **Visiteur**, le **26/10/2022** à **17:00**

Bonjour,

Prenez un avocat : peu importe le montant, parce que apparemment vous n'y connaissez rien et pour ce type de litige c'est obligatoire.

Sachez également qu'il faudra avancer des frais d'expertise.

NB : Ce n'est pas une "plainte".

Par **Marck.ESP**, le **26/10/2022** à **21:02**

Merci d'avoir précisé car je pensais à un simple retard dans le règlement des charges et une action du syndic suite à réception de l'avis de mutation.

Par **Chaber**, le **26/10/2022** à **21:10**

bonjour

quel le sinistre qui vous est reproché?